Image not found or type unknown

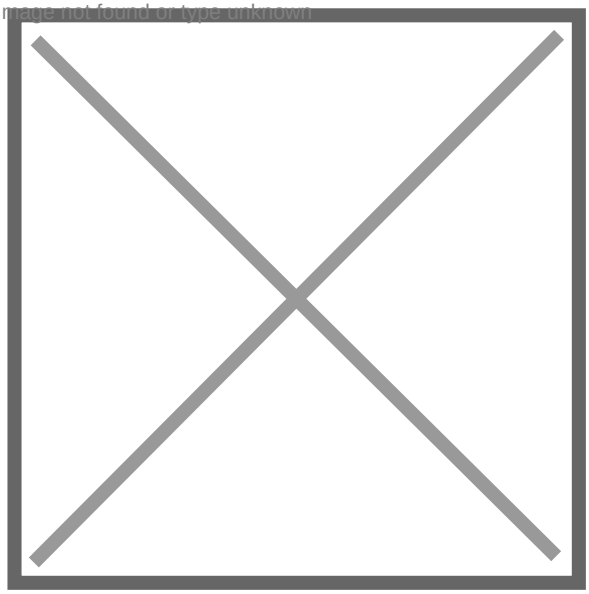

Abandon de poste ou démission

Par **Cheerioo**, le **02/08/2012** à **16:58**

Bonjour,

Employée en CDI, je viens d'être admise à un concours d'entrée en master 2 pour l'année 2012-13. Souhaitant faire cette formation à tout prix, mais n'étant pas dans les délais pour faire un CIF, j'ai demandé une rupture conventionnelle à mon employeur. Ma demande a été refusée par deux fois, et la démission a été évoqué oralement. Sachant qu'une démission entraînerait la perte de mes droits, et que je serai sans revenus pendant un an au moins, je me demande s'il ne serait pas mieux de faire un abandon de poste. Quels sont les risques encourus
(par exemple : être sommée de payer des dommages et intérêts à mon employeur ?) si je fais un abandon de poste sachant que :
- j'ai été une employée irréprochable pendant 8 ans
- j'ai fait une demande de rupture conventionnelle (= l'abandon peut-il être assimilé à une démission ?)
- j'ai évoqué la démission auprès de la directrice et du RH (= l'abandon peut-il être assimilé à une démission ?)
- Je serai inscrite en fac dès septembre

En vous remerciant d'avance pour toute réponse qui pourra m'être apportée,

Cheerioo

Par **pat76**, le **02/08/2012** à **17:07**

Bonjour

Pourquoi est-il trop tard pour demander le CIF?

Par **Cheerioo**, le **02/08/2012** à **17:09**

Bonjour,

La demande doit être faite 3 mois avant le début de la formation. Ma formation commence le 17 septembre...

Merci !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés